

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 JUILLET 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_119 : ACTION COEUR DE VILLE - CONTRACTUALISATION

L'an deux mille dix huit, le dix huit juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mercredi 18 juillet 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Geneviève PEREZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Nathalie PELLEGRINI

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs, Rino GATEFIN, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BETEILLE (pouvoir à Laurence PUJOL), Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Jacques ROYER (pouvoir à Thierry DUFOUR), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Céline TAFELSKI (pouvoir à Jean-Paul RAYNAUD), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Sarah LAURENS), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY), Louis BARRET (pouvoir à Geneviève PEREZ)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 JUILLET 2018

N° DEL2018_119 : ACTION COEUR DE VILLE - CONTRACTUALISATION

Pilote : Direction Générale des Services

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le programme national « Action cœur de ville », présenté le 14 décembre 2017 lors de la Conférence des territoires a fait de la préservation et de la dynamisation des centres villes des villes moyennes une des priorités de l'Etat.

La ville d'Albi s'est portée candidate à ce dispositif en janvier 2018 et a été retenue par le Ministère en charge de la Cohésion des Territoires le 6 avril 2018 dans la liste des 222 villes éligibles au programme « Action cœur de ville ».

Ce programme répond à une double ambition :

- améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes ;
- conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.

Élaboré en concertation avec l'association Villes de France, les élus locaux et les acteurs économiques des territoires, ce programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Compte tenu des compétences de chacun, le dispositif « Action cœur de ville » intègre des actions relevant de la ville sélectionnée et de l'EPCI dont elle est membre. A ce titre, la communauté d'agglomération du Grand Albigeois a vocation à être signataire et partie prenante du contrat « Action cœur de ville » d'Albi sur la période 2018-2022.

Le calendrier de mise en œuvre du dispositif « Action cœur de ville » est le suivant :

- avant le 30 septembre 2018 : finalisation d'une phase de préfiguration aboutissant à la signature d'une convention cadre entre les partenaires du dispositif ;
- au plus tard 18 mois après la signature de la convention cadre : finalisation d'une phase d'initialisation permettant de définir un plan d'action opérationnel pour la période 2018-2022 ;
- phase d'engagement se clôturant le 31 décembre 2022.

La convention cadre à finaliser doit reposer sur 5 axes structurants :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Fournir l'accès aux équipements et services publics."

Pour chacun des axes, il s'agit de proposer des actions pouvant bénéficier de

l'aide de l'État ou des partenaires financeurs du programme (Action Logement, Caisse des Dépôts et Consignations, Agence Nationale de l'Habitat).

Dans le cadre de ses compétences, il est proposé que la communauté d'agglomération du Grand Albigeois soit partie prenante du cadre contractuel prévu à cet effet et s'engage dès à présent pour la réussite du projet Action Coeur de Ville d'Albi.

Les plans de financement des actions retenues par les partenaires du programme seront présentés à l'approbation du conseil communautaire.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la décision du Ministère de la Cohésion des Territoires en date du 6 avril 2018 sélectionnant Albi dans la liste des 222 villes retenues dans le cadre du dispositif « Action cœur de ville »

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 19 juin 2018,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 2 abstention(s)

Madame Dominique MAS, monsieur Pascal PRAGNERE

APPROUVE la participation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au programme « Action cœur de ville d'Albi » à établir pour la période 2018-2022.

AUTORISE madame la présidente à signer la convention cadre relative à ce programme.

DIT que les actions relevant du programme « Action cœur de ville d'Albi » seront mises en œuvre dans le cadre des crédits ouverts au budget et des plans de financement approuvés par le conseil communautaire.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 juillet 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL